



Grille de prix de l'offre de fourniture d'électricité « Vert Électrique »

Applicable à compter du 15 septembre 2026 pour toute nouvelle souscription.

OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

L'offre « Vert Électrique » porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels.

Les grilles de prix de l'offre « [Vert Électrique](#) »

Option Base (TTC)		
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)
3	12,13	20,22
6	15,86	20,22
9	19,88	20,07
12	23,76	20,07
15	27,40	20,07
18	31,14	20,07
24	39,14	20,07
30	46,47	20,07
36	53,88	20,07

Option Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	15,86	22,06	15,43
9	19,88	22,06	15,43
12	23,76	22,06	15,43
15	27,40	22,06	15,43
18	31,14	22,06	15,43
24	39,14	22,06	15,43
30	46,47	22,06	15,43
36	53,88	22,06	15,43

Majoration pour les auto-producteurs individuels avec injection (€/an HT) : 9,84

Majoration de l'abonnement pour les consommateurs non équipés d'un compteur LINKY :

- Pour absence de compteur Linky (hors impossibilité technique d'installation) (€/an HT) : 40,08
- Pour l'absence de transmission d'index de consommation depuis plus de 12 mois (€/an HT) : 25,62

La composition du prix de l'offre

(Articles 7 et 9 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles de prix ci-dessus correspondent à :

- l'abonnement annuel, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- le prix du kWh, qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client.

Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auquel s'ajoutent

- l'Accise sur l'électricité¹, d'un montant de 3,062 cts €/kWh HTVA,
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), correspondant à la majorité des clients, au taux de 20%,
- la TVA au taux de 20% pour l'abonnement, et au taux de 20% pour les consommations et les autres taxes.

Le montant des taxes applicables est disponible sur taxes.edf.com

Note commune à tous les fournisseurs :

Les clients démunis, sous condition de ressources, bénéficient d'un chèque énergie conformément aux articles R 124-1 et suivants du code de l'énergie. Ces dispositifs font l'objet d'une information sur le site edf.fr et sur le site chequeenergie.gouv.fr et sur simple appel au **0 805 204 805** [Service & appel gratuits](#).

¹ Anciennement CSPE, Contribution au Service Public de l'Electricité

